

PROVINCE DE QUEBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE;-

A la séance régulière du conseil municipal de Les Hauteurs qui sera tenue, lundi le 6 février 2017, au lieu et à l'heure ordinaire des séances, soit 19h00 à la salle du conseil municipal.

Il y sera présenté le rapport financier 2016 par la Firme Mallette, comptables agréés, M. Claude Morrissette, responsable du dossier.

Les contribuables sont invités à cette rencontre, afin d'obtenir des renseignements sur la situation financière de la municipalité.

Donné à Les Hauteurs ce 26ième jour de janvier deux mille dix - sept (2017).

---

Pascale Fortier, dg/sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Fortier, résidant à St-Donat-de-Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 15h00 et 16h00 de l'après-midi, ce 26ième jour de janvier 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26ième jour de janvier deux mille dix-sept 2017).

---

Pascale Fortier, dg./sec.-trés.

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS  
COMTÉ MATAPÉDIA**

A une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 6 février 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, Mme Gitane Michaud, M. Jean Rock Michaud, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Noël Lambert, Maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier et Mme Diane Bernier adj. sont présentent.

### **OUVERTURE**

Après un moment de silence M. Noël Lambert, Maire ouvre la séance.

### **LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-17**

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-18**

M. Noël Lambert, maire donne la parole à Mme Manon Albert et M. Benoit Roussel comptables agréés de la Firme Mallette, venu déposer le rapport financier pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-19**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que le que le rapport financier présenté par Mme Albert et M. Roussel, comptables agréés pour l'année financière 2016 soit accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-20**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

### **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-21**

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs retient les services de la Firme Mallette, concernant l'audition des livres pour l'année financière 2017.

Adopté à l'unanimité.

## CORRESPONDANCES

### **Résolution numéro : 17-02-06-22**

**MMQ:** Information concernant la ristourne qui nous sera retourné par La Mutuelle des municipalités du Québec d'un montant de 2 609\$.

**MRC :** Lecture de la correspondance sur deux communiqués de presse sur l'organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent.

**HEC Montréal :** Demande de compléter des indicateurs de gestion jadis transmis par le MAMOT et maintenant non-obligatoire. Nous allons compléter les informations demandés et les ferons parvenir au HEC pour fin statistique.

**Remerciements:** Remerciements de Moisson Mitis et le L'Association du cancer Est du Québec pour les dons que nous avons octroyés.

**Rapport annuel des Loisirs Les Hauteurs :** Lecture du rapport annuel du comité des Loisirs Les Hauteurs.

## LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

### **Résolution numéro : 17-02-06-23**

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire à des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et

régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu de déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

### **DON UNITÉ DORÉMY ST-GABRIEL**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-24**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera un don de 50\$ à l'Unité Dorémy St-Gabriel suite à la confirmation que les collations sont distribuées à l'école La Source tel que demandé à la résolution 16-11-07-239.

Adopté à l'unanimité.

### **DON ENRICHISSEMENT MUSICAL DU MISTRAL**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-25**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs fera un don de 25\$ à l'École du Mistral pour la participation des élèves en enrichissement musical à différent concours.

Adopté à l'unanimité.

### **ACMPA**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-26**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs donne son appui à l'ACMPA et recommande le service bancaire postal. Un deuxième service qui serait offert par Poste Canada serait très bon pour nos services de proximité dans notre municipalité. Nos citoyens doivent faire de bonnes distances afin de profiter d'un service bancaire qui n'est plus accessible dans notre municipalité, de plus nous croyons fermentent qu'un nouveau service comme celui proposé serait utilisé dans une très bonne proportion.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE DE SALLE**  
**COMITÉ DES LOISIRS LES HAUTEURS**

**Résolution numéro : 17-02-06-27**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que le Centre Paroissial sera à la disposition des Loisirs Les Hauteurs gratuitement, location & conciergerie le 9 mars 2017 en après-midi à l'occasion d'une fête dans le cadre de la semaine de relâche.

Adopté à l'unanimité.

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA**  
**FORMATION POMPIER 1 &2**

**Résolution numéro : 17-02-06-28**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Les Hauteurs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Les Hauteurs prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I ou pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Étienne Bélanger et appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps

partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Mitis

Adopté à l'unanimité.

### **PMO**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-29**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Mitis.

Adopté à l'unanimité.

### **LISTE DES COMPTES À PAYER** **LISTE DES DÉBOURSÉS**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-30**

Il est proposé par M. Donald Lavoie appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 8 793.10\$ et la liste des déboursés du mois de janvier 2017 au montant de 78 800.14\$.

Adopté à l'unanimité.

Aréo-feu.....	1 311.21\$
Caureq.....	223.65\$
DF Rouleau.....	39.57\$
Dickner.....	64.31\$
Impression Nouvelle Image.....	152.77\$
J.A. Larue.....	2 473.14\$
Macpek.....	45.03\$
M.R.C.....	434.38\$
Multi-Électrique.....	98.54\$
Nortrax.....	87.67\$
Pièces d'auto Sélect.....	812.29\$
Plante Yvan.....	2 216.71\$
Produits Métalliques AT.....	351.54\$
Protection sécur-Feu.....	60.94\$
Resto Hydrolique.....	172.52\$
Sécurité MédicTétra Tech.....	64.89\$
Service Clément Ouellet .....	185.94\$

**TOTAL : 8 793.10\$**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Pascale Fortier, dg/sec.trés.

## **CHANGEMENT D'AGENT PRINCIPAL**

### **Résolution numéro : 17-02-06-31**

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs approuve le changement d'agent principal au Centre Service Canada. Mme Pascale Fortier, directrice générale est nommé Agent Principal en remplacement de Mme Diane Bernier, adjointe afin d'effectuer les relevés d'emploi pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

## **POSTE DE SECRÉTARIAT**

### **Résolution numéro : 17-02-06-32**

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise M. Noël Lambert, maire et Mme Pascale Fortier dg. à procéder aux entrevues de sélection pour le poste de secrétariat.

Adopté l'unanimité.

## **RÈGLEMENT NO.237** **AMENDEMENT**

### **Résolution numéro : 17-02-06-33**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2017.

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter un amendement au règlement numéro 203 concernant l'emprunt pour l'achat de camion incendie.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 soit que le conseil est autorisé à dépenser une somme de 125 900.\$ pour les fins du présent règlement au lieu d'un montant de 239 243.\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 3 soit aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 125 900.\$ sur une période de 15 ans soit le montant réellement dépensé que nous avons fait pour l'acquisition d'un seul camion incendie usagé au lieu de 2 camions tel que mentionné au règlement initial.

Par conséquent, il est proposé par Mme Gitane Michaud appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté l'unanimité.

### **PROGRAMME PAERRL**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-34**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 146 109\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le vérificateur externe présentera à même le rapport financier 2016 la reddition des comptes dûment complété.

**ATTENDU QUE** pour l'année 2016 nous n'avons pas atteint 90% puisque nous avons déboursé des montants considérables en 2015 ce qui avait stabilisé nos routes. Par contre pour la prochaine saison avec les pluies de l'automne dernier nous aurons de bonnes sommes d'argent à investir sur nos routes qui dépasseront amplement les dépenses au niveau de la voirie locale.

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Mme Rachel Tardif appuyé par Mme Émilienne Boucher, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Les Hauteurs informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-35**

La directrice générale Mme Pascale Fortier, fait mention au procès-verbal qu'elle a bien reçu les intérêts pécuniaires de l'élu mentionné ci-dessous et qu'elle l'a déposé à cette séance soit le 6 février 2017.

Mme Émilienne Boucher, conseillère au siège no.3 6 février 2017

Adopté l'unanimité.

### **APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

#### **Résolution numéro : 17-02-06-36**

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs approuve l'état préparé par la directrice générale/sec. Trésorière et soumit au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

Adopté l'unanimité.



**INFORMATION AUX CITOYENS ENDETTÉS CONCERNÉS**  
**POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

**Résolution numéro : 17-02-06-37**

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs demande à la directrice générale/secr-trésorière d'informer par lettre recommandée les propriétaires que nous entreprenons les procédures de vente pour non-paiement de taxes de leur propriété.

Adopté l'unanimité.

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE**

**Résolution numéro : 17-02-06-38**

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise l'achat de gant et cagoule demandé par le service incendie. Une soumission de 1 293 .27\$ chez Aéro-feu est autorisé. L'identification du camion incendie par le numéro 225 ainsi que la modification des collants de portes est aussi autorisé pour une soumission de 120\$ + txs chez Gagnon Image.

Adopté l'unanimité.

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PROGRAMMATION**  
**TECQ 2014-2018**

**Résolution numéro : 17-02-06-39**

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise l'embauche la firme Tetra Tech pour l'assistance technique de la définition des travaux prévu dans le programme TECQ 2014-2018. Le mandat consiste à accompagner la municipalité pour la programmation des travaux. Le budget proposé est d'un montant de 2 000\$ sur base horaire.

Adopté l'unanimité.

**FENÊTRES DU CLSC**

**Résolution numéro : 17-02-06-40**

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs autorise la directrice générale de procéder à la demande de soumission pour l'achat et la pose de fenêtre neuve au CLSC.

Adopté l'unanimité.

## VARIA

### **Résolution numéro : 17-02-06-41**

COMPTE À RECEVOIR : Les municipalités de St-Charles Garnier et de St-Donat ont toujours des factures impayées. Après vérification auprès des municipalités nous allons reprendre les équipements qui nous sont dus pour non-paiement.

SOUFFLEUSE : Notre souffleur a eu beaucoup de bris dans la dernière semaine; Turbo, valve, injecteur et tête du moteur. L'achat d'une nouvelle souffleuse est discuté.

### **DATES PROCHAINES RENCONTRES**

### **Résolution numéro : 17-02-06-42**

Rencontre de travail : 27 février 2017 à 19h00

Séance ordinaire: 6 mars 2017 à 19h00

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution numéro : 17-02-06-43**

À 21h25 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud la séance est levée.

Je, Noël Lambert, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Noël Lambert, Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Pascale Fortier, dg/sec-très